

## Arrestation trafic de drogue

Par **Genny**, le 13/04/2011 à 08:05

Bonsoir,

J'ai besoin d'une réponse rapide. Tout a commencer cette après-midi lorsque je me suis fait arrêté en voiture par la police. C'était à propos de mon chum (la voiture est à son nom), d'une vieille histoire qui date de 10ans. La police est venue chez moi en soirée et ont finalement amené mon chum en prison pour la nuit pour comparaître demain à 11h. De ce que je sais, il est accusé de trafic de cocaïne. De ce que je déduit (j'ai l'impression qu'il me manque quelques infos), c'est qu'il n'a pas parue en cour il y a longtemps pour cette cause et qu'il y avait sûrement une condition de comparaître. J'ai l'impression qu'une des conditions étaient que les policiers connaissent son adresse. Je pense aussi qu'il n'a jamais eu affaire à la police depuis et qu'il était recherché et que bien sûr ils n'ont jamais sue où il se trouvait pendant tout ce temps. Alors j'aimerais savoir quel sentence que mon chum pourrait avoir, en sachant qu'il n'a aucun antécédent judiciaire.

Merci beaucoup à l'avance..

Par **Camille**, le 13/04/2011 à 11:20

Bonjour,

[quote="Genny":27wnocu9]

C'était à propos de mon chum

ont finalement amené mon chum en prison pour la nuit pour comparaître demain à 11h

il n'a pas parue en cour

quel sentence que mon chum pourrait avoir[/quote:27wnocu9]

Difficile à dire. Vous auriez peut-être pu préciser, dans votre message, que ça se passe apparemment au Canada, et au Québec en particulier. Je me trompe ?

[quote="Genny":27wnocu9]

J'ai besoin d'une réponse rapide.

[/quote:27wnocu9]

Sauf qu'ici, c'est un forum d'étudiants en droit, donc pas un service de renseignements 24h/24, et en plus, d'étudiants de la fac de Nancy en France, donc pas spécialement ferrés sur le droit pénal canadien, le droit français n'étant déjà pas de la tarte (bien que ni à la citrouille ni aux bleuets ou au sirop d'érable) à se farcir...

Image not found or type unknown

Par **Genny**, le **13/04/2011** à **17:41**

Hahaha oui ok je comprend que je suis pas nécessairement à la bonne place pour m'informer (effectivement je suis du Québec) et que ce n'est pas la place pour avoir une réponse rapide. En fait je suis tellement stressé, je n'ai pas encore eu de nouvelles de la part de mon chum. De plus je ne trouve pas d'information précise sur la sentence qu'il pourrait obtenir. J'ai vue quelque chose comme 6mois et-ou 1000\$ à payer, mais je ne suis vraiment pas sûr...

;)

merci pour ta réponse 

Par **Camille**, le **13/04/2011** à **19:03**

Bonsoir,

[quote="Genny":1gzoe9f2]Hahaha oui ok je comprend que je suis pas nécessairement à la bonne place pour m'informer (effectivement je suis du Québec)[/quote:1gzoe9f2]

Et sans compter le décalage horaire ! 